

AHMED BOUYACOUB [*]

Libéralisation des prix et consommation alimentaire des différents groupes sociaux []**

Le nouveau système des prix adopté en juillet 1989 et mis en application progressivement à partir de janvier 1990 a été considéré comme un palier important des réformes économique initiées en Algérie dès 1987. Ce nouveau système visait la libéralisation des prix et la consolidation des mécanismes de l'économie de marché.

Quatre années après son entrée en vigueur, on peut constater que les prix sont presque totalement libérés de la tutelle administrative. En Juillet 1992, 75 % des pris sont totalement libres et concernent pratiquement toutes les branches d'activité économique, parmi lesquelles on compte une très grande partie des produits alimentaires.

La libéralisation des prix a produit naturellement de nombreuses conséquences, à la fois sur le comportement des prix et sur le niveau de consommation des ménages. Mais son impact a-t-il été uniforme pour les différentes catégories sociales ? A-t-elle entraîné, par les hausses de prix qui en ont découlé, une réduction du volume de consommation alimentaire des ménages ?

1. CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU SYSTEME DES PRIX

Le nouveau système des prix a été promulgué en juillet 1989. Il remplace celui qui était en vigueur depuis octobre 1982. Ce dernier tentait lui-même de remanier le système fortement administré des prix adopté en avril 1975 conformément à la logique de planification centralisée suivie à cette époque. Mais cette réforme de 1982, tout en proclamant la nécessité d'assujettir les prix à la logique économique, restait limitée, puisque les prix centralement planifiés gardaient leur prédominance.

La loi de juillet 1989 a été adoptée dans une nouvelle dynamique qui est celle des réformes. Elle constitue, en effet, la deuxième intervention législative après l'adoption d'un ensemble de lois relatives à l'autonomie des entreprises publiques en janvier 1988.

Dans l'ordre des priorités, cette loi occupait une place centrale dans le processus de construction de l'économie de marché.

1.1. Contenu de la loi sur les prix :

Contrairement aux systèmes précédents qui organisaient les prix dans

une logique fondée sur la planification centralisée de l'économie, le

nouveau système est intervenu à un moment où le choix d'une économie libérée des monopoles et de la planification centralisée est adopté par l'Etat. En effet, cette loi précise la nature de ce nouveau système en énonçant, dès, le début les paramètres sur lesquels il se fonde (art 3) :

- La situation de l'offre et la demande ;
- Les conditions de préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de maîtrise des biens et services stratégiques ;
- Les conditions générales de production et commercialisation ;
- Les prix en vigueur de bien et services similaires ou de substitution ;
- Les prix pratiqués sur le marché international des biens et services considérés ou similaires.

Ces paramètres signifient que le système des prix se fonde dorénavant sur le niveau des coûts, l'état de l'offre et de la demande et le niveau du prix international.

Deux régimes de prix sont définis par cette loi :

- Les prix réglementés ;
- Les prix déclarés.

Les prix réglementés concernent la garantie des prix à la production de biens et services dont «la production nécessite de façon particulière, un encouragement, une protection, ou une stimulation». C'est un prix plancher fixé préalablement à la production. Il concerne une dizaine de produits agricoles dont les céréales, les légumes secs et semences, la pomme de terre et semences, le lait cru de vache, la tomate industrielle, l'oignon sec et les tabacs bruts en feuille.

Ils concernent également le plafonnement des prix ou des marges qui peut s'exercer soit au niveau de la production soit au niveau de la distribution.

Quant au régime des prix déclarés, il concerne, selon la loi, tous les autres prix non concernés par le premier régime. Il s'agit en réalité de prix qui font l'objet d'une simple déclaration de prix de vente à la production auprès de l'autorité compétente.

1.2. La structure des prix à la veille de la réforme :

A la veille de l'application du nouveau système des prix, la structure des différents prix à la consommation se présentait de la manière suivante

[1] :

TABLEAU N°1
CLASSIFICATION PAR REGIME DES PRIX DANS L'INDICE DES PRIX A
LA CONSOMMATION EN MARS 1990

Prix	Ensemble	B. Alimentaires	B. Manufact.	Services
plafonnés par Décret	158.4	79.3	53.4	25.7
plafonnées par Arrêté	160.8	90.9	24.8	45.3
à marges plafonnées	247.9	56.9	191.0	--
déclarés	432.8	327.7	69.6	36.1
TOTAL	1000	554.6	338.8	107.1

Cette structure de l'indice des prix à la consommation à la veille de l'application de la nouvelle loi, présente les caractéristiques suivantes :

1- En Algérie, il y a toujours une forte prédominance de la consommation de biens alimentaires dans les dépenses des ménages qui atteint 55,46 %, alors que pour les pays développés ce taux tourne autour de 20 % **[2]**.

PART DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE EN %

France (1989).....	20,5
U.S.A. (1989).....	13,6
Maroc (1985)	50,6
Tunisie (1985).....	39

2- Les prix déclarés, autrement dit libres, représentent 43,28 % de l'indice des prix. Il est à remarquer que ce taux est pratiquement égal au poids du secteur privé dans la production intérieure brute du pays (42,95 % en 1989), y a-t-il une relation de cause à effet ? De toute manière, la planification centralisée ne pouvait pas réellement exercer sa tutelle de manière efficace sur les prix relevant de ce secteur.

3- Les prix réglementés concernent prioritairement les biens manufacturés suivis par les biens alimentaires. Les services sont relativement peu concernés :

- Biens manufacturés.....	47,40
- Biens alimentaires.....	40,00
- Services.....	12,60
- Total.....	100,00 %

par contre, ce sont les biens alimentaires qui sont les plus concernés par le régime strict des prix plafonnés (décrets et arrêtés) puisqu'ils représentent 53 % de l'ensemble de ces prix.

Ces données indiquent quand même que par rapport à l'indice des prix à la consommation, presque la moitié des prix échappait à la décision

administrative. Ce qui, nous semble-t-il, va faciliter le passage à un système de prix totalement libres.

1.3. La libéralisation des prix en général :

Deux années après l'entrée en vigueur du nouveau système des prix, on peut remarquer une nette transformation de la structure des prix dans l'indice des prix à la consommation, comme l'atteste le tableau suivant

[3] :

TABLEAU N° 2
EVOLUTION DU POIDS RELATIF DES DIFFERENTS TYPES
DE PRIX DANS L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION
EN %

Type de prix	Mars 1990	Mai 1991	Mai 1992
Prix plafonnés par décret	158,4	53,1	38,9
Prix plafonnés par arrêté	160,8	163,1	128,0
Prix à marges plafonnées	247,9	169	104,9
Prix déclarés	432,8	614,6	728,2
Total	1000	1000	10000

Cette transformation se caractérise par les aspects suivants :

1- Moins de 4 % des prix sont plafonnés par décret à la fin de 1992 alors que cette catégorie représentait 16 % deux ans auparavant. L'administration centrale aura de moins en moins à intervenir sur les prix.

2- Par contre, le poids des prix quasiment libres passe de 43,28 à 73 %. Si on y intègre les prix à marges plafonnées, cette catégorie de prix, représente, en 1992, plus de 83 %.

3- Ce tableau montre que la structure des prix a été profondément transformée en peu de temps. La libéralisation des prix a été progressive et réelle. Mais son impact sur le comportement des prix à la consommation a-t-il été uniforme pour les différents secteurs d'activité économique ?

1.4. La libéralisation des prix des biens alimentaires :

Cette catégorie de bien est très importante car elle occupe la première place dans le budget des ménages. La structure des prix a connu également une profonde transformation [4].

TABLEAU N° 3
STRUCTURE DES PRIX DES BIENS ALIMENTAIRES EN %

Type de prix	Mars 1990	Mai 1991	Mai 1992
Prix plafonnés par décret	143,0	14,4	00,0
Prix plafonnés par arrêté	165,5	194,0	161,4
Prix à marges plafonnées	102,6	53,4	114,9
Prix déclarés	590,9	738,2	723,7
Total	1000	1000	10000

Comme le montre ce tableau, et contrairement aux autres biens et services, pour les biens alimentaires dès le mois de mai 1992, il ne subsiste plus de prix fixés par décret. Cette évolution a été réalisée progressivement par un glissement rapide vers les prix libres qui ont atteint un poids supérieur à 72 % en 1992. Ce glissement a été d'autant plus rapide que dès le mois de mars 1990, les prix libres représentaient 60 % des prix alimentaires. Il y a lieu de noter quand même un léger recul de ce poids entre mai 1991 et mai 1992. Les différentes campagnes de presse menées à cette époque contre les hausses de prix considérées comme excessives ont amené l'administration centrale à revoir le classement de certains prix. Mais ce fut une action réellement conjoncturelle.

2. LA STRUCTURE DES DEPENSES DES MENAGES

L'enquête sur les dépenses de consommation des ménages réalisée en 1988 permet de relever les résultats suivants, par catégorie socioprofessionnelle et par tranche de 10 % de la population, appelée décile, classée en fonction du niveau des dépenses par ordre croissant.

2.1. La structure des dépenses par catégorie socioprofessionnelle :

Cette structure est caractérisée par la prédominance des dépenses alimentaires dans toutes les C.S.P. Mais il y a lieu de noter une différence assez notable du poids de ce type de dépenses entre ces différentes catégories [5].

TABLEAU N° 4
POIDS DES DEPENSES ALIMENTAIRES PAR CSP EN %

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
47.85	50.79	42.59	49.96	52.78	49.55	54.81	62.81	52.12	50.25	52.53

Ce tableau montre que le poids des dépenses alimentaires décroît avec l'élévation du niveau en vie. Mais l'évolution de ce type de dépenses a été relativement contradictoire selon les différentes zones géographiques [5].

TABLEAU N° 5
en %

Années	Zones urbaines	Zones rurales	Ensemble
1959	45,75	60,40	57,35
1967-68	52,67	61,31	58,16
1979-80	54,90	56,50	55,70
1988	52,75	51,79	52,50

Il ressort de ces données que l'alimentaire bénéficie de plus de la moitié du budget des ménages depuis près de 30 ans, avec une tendance à l'augmentation dans le milieu urbain et une tendance inverse dans le milieu rural.

2.2. L'évolution des dépenses alimentaires :

Les données des enquêtes montrent que les dépenses annuelles par tête d'habitant ont augmenté de manière sensible entre 1979 et 1988, à prix constants [6]. Ce qui signifie une amélioration du niveau de vie des ménages.

TABLEAU N° 6
DEPENSES A PRIX CONSTANTS DE 1979 PAR TETE D'HABITANT
EN DINARS

	Dépenses alimentaires	Dépenses globales
1979	1739	3123
1988	2006	4522
Accroissement annuel moyen	1.6 %	4.2 %

Selon ces données, les dépenses alimentaires auraient augmenté moins vite que les dépenses globales qui ont connu un accroissement annuel en volume de l'ordre de 4,2 %.

2.3. La différenciation des dépenses entre les différents groupes sociaux :

L'enquête réalisée en 1988 a opéré une classification de la population en tranche égales de 10 % appelées déciles tirées sur la base du niveau annuel des dépenses (des faibles D1 au plus élevées D 10) [7].

TABLEAU N°7
DEPENSES GLOBALES DE CHAQUE DECILE EN %

D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10	Ensemble
2.8	4.1	5	6	6.9	8	9.4	11.3	14.8	31.7	100

Ce tableau illustre une forte inégalité de répartition des dépenses et certainement des revenus. En effet, le dixième décile représentant les ménages les plus aisés se détache largement des autres ménages et particulièrement des plus défavorisés, comme ceux de D1, D2 et D3. A

titre d'illustration, le dixième décile consomme l'équivalent de six déciles, soit 60 % de la population. Comme le cinquième (20 %) le plus aisé de la population dépense à lui seul presque la moitié (46,43 %) des dépenses totales [8].

TABLEAU N° 8
DEPENSES DES MENAGES PAR GROUPE DE PRODUITS ET PAR
FRANGE DE POPULATION en %

Type de dépenses	10% les + défavorisés	20% les + défavorisés	50% les - aisés	50% les + aisés	20% les + aisés	10% les + aisés	Rapport entre D10 et D1
Aliment	3.43	8.44	30.32	68.68	36.43	20.7	6
Globales	2.76	6.86	24.88	75.12	46.49	31.74	11.5

Selon ces données, l'inégalité est moins forte dans les dépenses alimentaires que dans les dépenses globales entre les deux déciles extrêmes, les plus aisés et les plus pauvres.

L'analyse de la consommation par groupe de produits alimentaires montre des différences importantes entre les différents ménages [9].

TABLEAU N° 9
PART DE CONSOMMATION DE CHAQUE TYPE DE PRODUITS PAR
CHAQUE TRANCHE DE LA POPULATION EN %

Déciles	Pain	Lait	Huiles	Sucres	Légumes secs	Viandes rouges	Oeufs	Fruits frais
D1	4.5	2.9	5.9	6	4.6	1.86	2.53	1.97
D5	9	8.9	9.2	9.5	9.1	7.40	9.06	7.80
D10	15.6	17.7	14.6	14.3	16.5	23.20	19.20	22.10
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100

Selon cette structure de consommation de quelques produits alimentaires de base, on note une différence de consommation par tête d'habitant, entre les déciles D1 et D10, de 1 à 12 pour les viandes rouges et les fruits frais, de 1 à 7 pour les laits et les oeufs et de 1 à 3 pour les sucres, les huiles, légumes secs et le pain.

2.1. Les disparités régionales :

Les données montrent que pour certains produits, les disparités en matière de consommation, entre les deux zones ne sont pas très grandes [10]

1 Employeur ; 2. Indépendants ; 3. Cadre supérieurs et professions libérales ; 4. Cadres moyens ; 5, Ouvriers ; 6 Employés ; 7. Manoeuvres et saisonniers ; 8. Personnel en transition ; 9. Inactifs et inoccupés ; 10. CSP non déclarées.

CONSOMMATION GLOBALE DES ZONES RURALES EN % DU TOTAL DES CONSOMMATIONS

Pain, céréales et dérivés.....	28.65 %
Fruits et légumes frais.....	20.95 %
Viandes, volailles, poissons.....	19.70 %
Fruits et légumes secs	24 %
Autres produits alimentaires.....	24.77 %
Total des produits alimentaires.....	22.76 %

En ce qui concerne le pain et les céréales, on note que la consommation est pratiquement identique entre les deux zones puisque la zone rurale représentant 28 % de la population consomme 28,65 % des dépenses totales réservées à ce poste. Le niveau des prix soutenus par l'Etat laisse penser que le citadin et le rural observent le même comportement de consommation vis-à-vis des céréales et dérivés. L'écart de consommation est par contre très notable en ce qui concerne les fruits et les légumes frais ainsi que les viandes. Il est à remarquer que ces produits connaissent depuis longtemps le régime des prix libres.

3. IMPACT DE LA LIBERALISATION DES PRIX SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES.

La libéralisation des prix a eu, comme on l'a déjà souligné, un impact profond sur la structure des prix. Les prix quasiment libres sont devenus majoritaires dans l'indice général des prix à la consommation. Mais cette libéralisation a entraîné un mouvement généralisé de hausse des prix. Ces hausses ont-elles été uniformes pour tous les types de prix ? Ont-elles eu le même impact sur les différentes catégories socioprofessionnelles ?

3.1. La nature des hausses de prix :

La libéralisation des prix a entraîné immédiatement des hausses conséquentes de prix. Ces hausses sont le résultat immédiat, mais non exclusif, de deux principaux facteurs : la hausse des prix à la production et la dévaluation du dinar.

Pour toute l'industrie hors hydrocarbures, les prix à la production ont été multipliés par trois entre 1989 et 1992. Pour le secteur agro-alimentaire, les prix ont été multipliés par 2,5. Il y a lieu de remarquer que ce secteur a enregistré la plus faible hausse par rapport aux autres secteurs. Les explications tiennent à la fois au rattrapage opéré par les entreprises publiques dont les prix étaient bloqués et à la faible utilisation des capacités de production et aux augmentations des salaires opérées au cours de la période indiquée [\[11\]](#).

Quant à la dévaluation du dinar, elle a connu plusieurs rythmes. Globalement, entre 1989 et la fin de 1992, le dinar a perdu 66 % de sa valeur officielle en dollar américain. 100 dinars s'échangeaient contre 13.12 dollars américains en 1989. En 1992, ils ne s'échangeaient que contre 4.5 \$ [\[12\]](#).

Ces deux principaux facteurs ont eu une forte incidence directe sur les prix à la consommation des produits fabriqués localement comme sur les produits importés.

L'indice des prix à la consommation a connu une croissance régulière depuis 1963, mais selon des rythmes différents restant en général au-dessous de 10 % jusqu'en 1989 [13]. Mais, à partir de 1990, le taux de croissance annuel des prix dépasse largement les 20 % et évolue en s'accéléralant. Cette hausse a été cependant différenciée selon les régimes de prix [14].

TABLEAU N° 10
HAUSSES ANNUELLES DES PRIX EN %

Années	1989	1990	1991	1992	92/90
Prix à la consommation	9.3	17.6	22.8	32.3	91
Prix plafonnés - décret	--	4.7	7.9	35.4	53
Prix plafonnés - arrêté	--	10.1	8.1	33.9	62
Prix à marges plafonnées	--	22	35.5	76.2	191
Prix déclarés	--	21.2	26.9	25.9	94

On remarque que l'accéléralation des prix a commencé pour les prix plafonnés à partir de 1992 (autour de 35 %), alors que pour les prix libres, la hausse a été régulière depuis 1990 (autour de 25 %). Pour les prix à marges plafonnées, en trois ans, ils ont connu trois rythmes différents dans le sens de l'accéléralation. Ce régime concerne particulièrement 39 produits dont les viandes blanches, les médicaments, les tissus et confections, les matériaux de construction, les dérivés de lait etc...

Les deux premiers régimes de prix concernant 19 groupes de produits, en 1990, ont connu une croissance de moins de 60 % en trois ans, alors que les prix à marges plafonnées ont été multipliés par trois, et les prix libres ont été multipliés par deux. Les prix entièrement libres ont donc une croissance relativement importante mais dont le rythme n'a pas beaucoup changé depuis 1990. Cette dernière catégorie concerne particulièrement les prix agricoles dont principalement les fruits, légumes et viandes.

3.2. La hausse des produits alimentaires :

Globalement, les produits alimentaires ont connu des hausses caractérisées par un rythme régulier et plus faible que celui des autres groupes de produits et particulièrement à partir de 1990 [15].

TABLEAU N° 11
VARIATION ANNUELLE EN %

	Poids sur 1000	1990	1991	1992
Alimentation	448.2	19.9	21	25.8
Habillement et chaussures	106.9	16.9	29.3	21.9
Transports et communications	119.1	27.3	20.7	30.5

La hausse des prix des biens alimentaires a été causée en partie par l'abandon du soutien des prix pour certains produits. Mais ce soutien

reste relativement élevé, notamment pour les produits de première nécessité.

Les prix plafonnés ont été relevés de manière assez sensible en juin 1992 [16]

TABLEAU N° 12

	Prix plafonds à consommateur	Anciens prix	Augmentation
Pain courant 250 g	1.50	1	50 %
Semoule courante 1 Kg	4.50	2.05	120 %
Farine courante 1 Kg	4	2.50	60 %
Lait pasteurisé 1 L	4	2	100 %
Lait infantile ½ Kg	25	12	108 %
Sucre cristallisé 1 Kg	15	6	150 %
Huile alimentaire 5 L	100	30	233 %
Légumes secs 1 Kg	15	7	114 %

Depuis cette date, seuls trois produits restent soutenus à 50 % de leur valeur : le pain, le lait et la semoule.

3.3. Le changement de politique en matière de soutien de prix :

Jusqu'en 1989, le fonds de compensation des prix à la consommation était équilibré. Il était alimenté par une taxe compensatoire relativement élevée, touchant les produits importés et fabriqués localement et considérés comme relevant de la catégorie des produits de luxe. En réalité, il s'agissait d'un mécanisme de redistribution du revenu national qui ne pesait pas sur les finances publiques. Mais à partir de 1989, la situation a changé [17].

TABLEAU N° 13
SITUATION DU FONDS DE COMPENSATION EN MILLIARDS DE DA

	1990	1991	1992
Fonds de compensation net	- 1.5	- 6.3	- 0.7
Recettes (taxes)	7.7	23.5	9
Dépenses	10.2	47.5	68
Subvention budgétaire	1	17.7	58.3

On constate qu'à partir de 1991, les subventions budgétaires prennent de l'importance dans le financement du système de compensation. Elles passent de 0,73 % des dépenses budgétaires de l'Etat en 1990 à 8,35 % en 1991 pour atteindre 18,22 % en 1992, année qui voit réapparaître un déficit budgétaire important, après deux années de solde positif.

Mais il y a lieu de noter que les subventions couvrant directement le soutien des prix commencent à baisser à partir de 1993, année qui consacre la réduction du nombre de produits soutenus. En 1989, on dénombrait 11 groupes de produits soutenus dont les céréales et dérivés, les légumes secs, les huiles alimentaires, le double concentré de tomate, les sucres, les laits, les levures, les produits pétroliers, le papier pour cahiers, les détergents et les savons de ménage. En 1993, cette liste a été réduite à trois produits : la semoule, le pain et les laits. Les autres produits ont été progressivement alignés sur le prix du

marché. Mais l'augmentation des prix décidée en juin 1992 a été largement dépassée dans la réalité, puisque, faute d'un approvisionnement régulier en ce qui concerne notamment les importations, la plupart des produits ont connu des hausses encore plus importantes, au courant de l'année 1993.

3.4. Impact de la libéralisation des prix sur les différentes catégories socioprofessionnelles (C.S.P)

La question qui se pose est de savoir si les augmentations des prix alimentaires ont eu le même impact sur les différentes C.S.P compte tenu de leur niveau et structure de consommation.

L'Office National des Statistiques a développé un outil d'observation de l'Indice des prix à la consommation dans le Grand-Alger par catégories de dépenses (les déciles).

Les résultats concernant les quatre dernières années pour le groupe des produits alimentaires permettent de souligner plusieurs caractéristiques [18].

TABLEAU N° 14
VARIATION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX A LA
CONSOMMATION PAR TRANCHE DE POPULATION EN %

	1989	1990	1991	1992 9 mois	Moy .annuelle sur les 4 ans
D1	4.6	14.3	16.2	32.7	16.5
D2	7.2	17.6	18.9	29.4	18.3
D3	8.7	19.5	21.1	28.6	19.3
D4	8.4	18.4	20.4	27.1	18.4
D5	9.3	19.1	20.2	25.9	18.5
D6	8.4	19.6	19.6	27.9	18.7
D7	8.8	19.4	20.3	27.2	18.7
D8	9.2	19.5	20.6	25.7	18.6
D9	10.1	20.4	20.9	25.4	19.1
D10	11.6	20.3	22	24.8	19.6
Ensemble	10.1	19.9	21	25.8	19.1

1. Les différentes tranches de la population n'ont pas subi les augmentations de prix de la même manière au cours des quatre années en ce qui concerne les biens alimentaires. Pour les trois premières années de mise en place du nouveau système des prix (89, 90, 91) le rythme de hausse des prix à la consommation est nettement plus faible pour les groupes les plus défavorisés et croît avec le niveau de revenu.

MOYENNE DES ANNEES 89, 90, 91 en %

D1 très défavorisés.....	11.7%
D5 moyens.....	16.2%
D10 très aisés.....	18 %
Ensemble	17%

Ces données montrent qu'au cours des premières années de la libéralisation des prix, les couches défavorisées, compte tenu de la structure de consommation, ont subi des augmentations de prix nettement plus faibles que celles subies par les plus aisés. Cette situation s'explique par le système de subventions de certains produits de base prédominants dans le budget de consommation des ménages défavorisés

2. Les effets sont plus importants pour les couches défavorisées à partir de 1992. En effet, à partir de juin 1992 tous les produits subventionnés subissent des hausses importantes. Il en a résulté des effets très diversifiés pour les différentes couches de la population. Comme le montre le tableau n°14, les couches les plus défavorisées (D1, D2, D3) subissent les taux les plus élevés de hausse des prix à la consommation :

- 32,7 % pour D1, 29,4 % pour D2 mais 24,8 % pour D10.

3. Pour les couches défavorisées, il y a eu une très grande accélération du rythme de croissance des prix qui était relativement très faible en 1989.

- Pour D1, le taux de croissance a été multiplié par 7 entre 1989 et 1992 ;

- Pour D10, ce taux a été multiplié par deux ;

- Pour l'ensemble, ce taux a été multiplié par 2,5.

4. Quand on calcule la variation annuelle sur les quatre années, on retrouve une tendance à l'égalisation des taux pour les différents déciles. Ce qui signifie que sur le long terme, les différentes couches de la population semblent subir le même rythme de variation des prix à la consommation. En dehors de D1, il y a pratiquement le même rythme pour tout le reste de la population.

En conclusion, le système de subvention des produits alimentaires en vigueur jusqu'à la fin de 1991 semble avoir permis d'atténuer les effets de la libéralisation des prix pour les couches défavorisées. Mais à partir de 1992, toutes les couches sociales subissent le même rythme d'inflation en ce qui concerne les biens alimentaires. Ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume de consommation chez les ménages les plus démunis. Certains spécialistes [19] pensent néanmoins que compte tenu des différentes revalorisations de revenu des plus démunis, il est peu probable que la consommation alimentaire diminue de manière significative à moyen terme.

3.5. L'évolution des revenus face à la libéralisation des prix :

Face aux conséquences de la libéralisation, plusieurs mesures ont été prises concernant notamment la revalorisation des salaires, la mise en oeuvre d'un filet social relatif au soutien des bas revenus et aux sans revenu, l'introduction de nouvelles indemnités pour certaines catégories salariales et les augmentations successives du salaire minimum passant de 2500 dinars à la fin de 1991 à 4500 dinars en janvier 1994.

Dans l'ensemble, le pouvoir d'achat des différentes catégories sociales a connu une augmentation en 1991 et 1992 après une détérioration de plusieurs années comme le montre le tableau suivant [20].

TABLEAU N° 15
EVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT EN %

	1990	1991	1992
Salariés de l'administration	- 4.8	+ 2.6	+ 12
Salariés des secteurs économiques hors agriculture	- 2.3	+ 1.1	+ 0.8
Agriculteurs	- 13.6	+ 16	+ 2.6
Entrepreneurs individuels	+ 14.8	+ 2.3	- 3

Mais ces consolidations des différents pouvoirs d'achat, compte tenu de l'évolution des prix et celle de la population, n'ont pas empêché la détérioration de la consommation par tête d'habitant entre 1984 et 1991 de l'ordre de 20 % et une baisse continue entre 1989 et 1992 (21) de la manière suivante :

en %

1990	1991	1992
- 5.2	- 0.75	- 0.8

Ainsi, malgré une évolution positive des revenus par rapport à celle des prix, dans l'ensemble, compte tenu du rythme de croissance de la population, la consommation réelle par tête d'habitant aurait baissé de plus de 6 % entre 1990 et 1992.

Conclusion

Les principaux résultats de cette étude peuvent être résumés autour des points suivants :

1. La consommation alimentaire occupe toujours la première place dans le budget de tous les ménages algériens, malgré quelques différences notables entre les différents groupes socioprofessionnel.

2. Les données de l'enquête sur la consommation de 1988 révèlent l'existence d'une forte inégalité de consommation alimentaire entre les différentes tranches de la population. Les 10 % les plus aisés consomment l'équivalent de ce que consomment les 60 % de la population les plus défavorisés. Par ailleurs, 20 % des ménages aisés consomment 50 % de la consommation globale du pays.

3. Les dépenses alimentaires ont connu une croissance réelle annuelle par tête d'habitant de l'ordre de 1,6 % entre 1977 et 1988.

4. L'enquête de consommation de 1988 révèle également que les groupes aisés consomment proportionnellement la plus grande partie des produits alimentaires subventionnés comme le pain, le sucre, le lait, les huiles et les légumes secs ; d'où la question de l'efficacité du système des subventions des produits.

5. La libéralisation des prix a été accompagnée dans tous les secteurs d'activité économique par des hausses de prix que les différentes dévaluations du dinar ont accentuées.

6. Mais les effets de ces hausses ne semblent pas avoir pesé sur les différents groupes sociaux de la même façon. Au cours des trois premières années, les groupes défavorisés ont subi l'inflation un rythme beaucoup plus faible que les groupes aisés. Cette tendance s'est inversée à partir de 1992.

7. Les données existantes révèlent que la consommation réelle par tête d'habitant aurait baissé de plus de 6 % entre 1990 et 1992.

Notes

[*] Directeur de recherche au CREAD.

[**] Communication au colloque international organisé par l'Université de Marrakech du 16 au 19 Mars 1994 sur le thème : «Développement agricole et autosuffisance alimentaire au Maghreb».

[1] Plan National pour 1993 document de synthèse, par le Conseil National de planification, janvier 1993.

[2] ONS, «Dépenses de consommation des ménages, résultants de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages, 1988» collections statistiques n° 45, Déc 1992.

[3] Plan National pour 1993 op. cit.

[4] Ibidem.

[5] ONS «Dépenses de consommation...» op. cit.

[6] Ibidem.

[7] Ibidem.

[8] Ibidem.

[9] Ibidem.

[10] Ibidem.

[11] Calculés par l'auteur d'après données de la revue de l'ONS. Informations Statistiques sur la conjoncture n° 14, 3ème trimestre 1992.

[12] Calculés d'après données de la Banque d'Algérie, Rapport de synthèse, Janvier 1993.

[13] A. BOUYACOUB, Régulation et prix en Algérie 1962-1988 in Revue du CREAD, n° spécial - «Régulation économique en Algérie» s/la direction de A. BOUYACOUB, n° 18, 2° trimestre 1989.

[14] Calculés d'après «Plan National pour 1993» op. cit.

[15] Ibidem.

[16] El Moudjahid du 18-19 Juin 1992.

[17] Calculés d'après données du « Plan National pour 1993 » op. cit.

[18] Ibidem.

[19] S. BEDRANI, Agriculture et alimentation en Algérie, faiblesse du passé et politique actuelles, CREAD, 80 p. Avril 1993.

[20] Plan National pour 1993, op. cit.